

Session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi 10 février 2020 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents :

LE MAIRE : M. FRANÇOIS CLAVEAU
LA MAIRESSE-SUPPLÉANTE : MME JESSICA TREMBLAY
LA CONSEILLÈRE : MME KATIE DESBIENS
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT
M. DOMINIQUE COTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENTS : M. ÉRIC LACHANCE
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER

Assistent également à la séance M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général par intérim.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

37.02.20

Il est proposé par Mme la conseillère Katie Desbiens, appuyée par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de renoncer à l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. INTENTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO DE CONCLURE UNE ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES EN GESTION AVEC LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

CONSIDÉRANT la volonté des conseils municipaux de la Municipalité de Saint-Bruno et de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix de conclure une entente de fourniture de services de gestion ;

CONSIDÉRANT qu'avec l'appui du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation diverses rencontres sur l'analyse de la faisabilité ont eu lieu au cours des derniers mois en vue d'entreprendre une telle entente.

À CES CAUSES,

38.02.20

Il est proposé par Mme la conseillère Katie Desbiens, appuyée par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Bruno confirme son intention de poursuivre les réflexions sur la signature d'une entente de fourniture de services en gestion avec la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix ;

Que la Municipalité de Saint-Bruno mandate la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à titre d'organisme responsable et autorise M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale, à déposer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal pour l'année 2020 ;

Que copie de cette résolution soit acheminée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

39.02.20

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay de lever la séance. Il est 19 h 47.